

## L'impact du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sur les PLH (Programmes Locaux de l'Habitat) au 1<sup>er</sup> janvier 2017

### Chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes

#### **Impact du SDCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Réduction de 41 % du nombre d'EPCI en région : 284 EPCI en 2016 contre 167 en 2017 :

- dont 42 EPCI couverts par un PLH en 2016 impactés par la réforme de l'intercommunalité :
  - 32 qui devront lancer une nouvelle procédure de PLH à l'échelle du nouvel EPCI (dont 14 qui en ont l'obligation)
  - 10 qui devront modifier leur PLH dans les 2 ans<sup>1</sup>

Dans 2 ans, la région serait couverte par 104 PLH après la réforme (aujourd'hui 135), dont 42 EPCI avec un PLH obligatoire (contre 35 PLH en 2016).

#### Evolution du nombre de PLH selon les départements

	2016	Situation projetée dans 2 ans	Evolution du nombre de PLH
Ain	6	7 <sup>2</sup>	17% <sup>2</sup>
Allier	3	3	0%
Ardèche	12	12	0%
Cantal	1	1	0%
Drôme	9	9	0%
Isère	20	16	-20%
Loire	6	5	-17%
Haute-Loire	1	1	0%
Puy-de-Dôme	32	14	-56%
Rhône	10	12	20%
Savoie	8	5	-38%
Haute-Savoie	27	19	-30%
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>104</b>	<b>-23%</b>

Pour la situation projetée dans 2 ans, l'hypothèse suivante a été prise : l'ensemble des PLH 2016 (obligatoires et volontaires) continueront d'être portés par les nouveaux EPCI, soit après modification du PLH, soit après un réengagement à la nouvelle échelle.

1 Art R302-4 du CCH : « Le programme local de l'habitat peut être modifié [...] à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à son économie générale [...], si les communes concernées représentent moins du cinquième de la population totale de l'établissement au terme de cette extension de périmètre. »

2 En comptant le PLH de la CA de Bourg-en-Bresse caduque en 2016

